

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 02 24 006

Nombre de conseillers :

En exercice 17

Présents 12

Pouvoirs 1

Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de février à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 février 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Justine JAMBON Lydia LEO Amélie RAPHANEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GAILIEGUE

Absents et excusés : Arnaud GUDEFIN Séverine RODET Ludivine GONNET Rémi VASSEUR

Secrétaire de séance : Lydia LEO

OBJET : Définition du montant du loyer du T3 au RDC de l'ancienne école

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique que les travaux du logement de type 3 au rez de chaussée de l'ancienne école situé au 162 rue de la Poste sont terminés. Le logement va être proposé à la location.

Il convient de définir le montant du loyer mensuel. Il est proposé la somme de 375 euros par mois. Le loyer est révisable au 1^{er} janvier de chaque année. Les modalités de révision seront indiquées dans le bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le montant du loyer proposé à savoir 375 euros par mois soit 4 500 euros par an. Un chèque de caution équivalent à un mois de loyer hors charge sera exigé à la signature du bail. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail avec le futur locataire ainsi que tous documents afférents.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 24 février 2025

Michel CHANEL - Maire